

**Fiche de données de sécurité – InnoElast® type 2**

**1. Identification de la substance / du mélange et de la société / entreprise**

Identificateur du produit

- ::: Nom commercial InnoElast® type 2
- ::: Utilisation de la substance / du mélange : colle et mastic
- ::: Fournisseur : B.T. innovation GmbH  
Sudenburger Wuhne 60  
D-39116 Magdeburg, Allemagne  
Tel.: +49 (0) 391-7352-0  
Fax: +49 (0) 391-7352-54
- ::: Service chargé des renseignements Département technique  
info@bt-innovation.de
- ::: Renseignements en cas d'urgence : Téléphone : +49 (0) 391-7352-0

**2. Identification des dangers**

2.1 Classification de la substance ou du mélange

- ::: Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 néant
- ::: Classification selon la Directive 67/548/CEE ou la Directive 1999/45/CE néant

2.2 Éléments d'étiquetage

- ::: Étiquetage selon le Règlement (CE) n° 1272/2008
- Étiquetage particulier de certains mélanges
- EUH208

Contient : acide octadécaneïque, 12-hydroxystéarique, produit de réaction avec éthylène diamine.  
Peut provoquer des réactions allergiques.

Mention d'avertissement néant

2.3 Autres dangers néant

**3. Composition / informations sur les composants**

::: Caractérisation chimique

Substances dangereuses:		
CAS : 2768-02-7 N° enregistrement 01-2119513215-52 N° CE : 220-449-8	Triméthoxyvinylsilane Liquide inflammable 3 ; H226, Lésions oculaires 1 ; H318, Toxicité aiguë 4 ; H332	< 2,5%

Suite en page 2

Fiche de données de sécurité – InnoElast® type 2

Suite de la page 1

CAS : 52829-07-9 N° enregistrement 01-2119537297-32 N° CE : 258-207-9	Sébaçate de bis(2, 2, 6, 6 - tétraméthyle - 4 - pipéridyle) Irritations cutanées 2 ; H315, Lésions oculaires 1 ; H318, Toxique pour les organismes aquatiques 2 ; H411	< 1%
--	---	------

Autres substances

Substances sur la liste des candidats des substances extrêmement préoccupantes (SVHC) :		
CAS : 100545-48-0 N° enregistrement 01-2119979085-27 N° CE : 309-629-8	Acide octadécanique, 12-hydroxystéarique, produit de réaction avec éthylène diamine. Irritations cutanées 1 ; H317, Toxique pour les organismes aquatiques 3 ; H412	0,1- <1%

Indications supplémentaires :

Pour le libellé des phrases de risque citées, voir le chapitre 16.

4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

∴ Indications générales	En cas de consultation d'un médecin, garder l'emballage, l'étiquette d'identification ou la fiche de données de sécurité à disposition.
∴ En cas d'inhalation	donner de l'air frais en abondance, consulter un médecin en cas de troubles
∴ En cas de contact avec la peau	laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. En cas d'irritations cutanées / de réactions allergiques, consulter un médecin
∴ En cas de contact avec les yeux	rincer immédiatement et abondamment à l'eau 10 à 15 minutes en maintenant les paupières écartées. Consulter un ophtalmologiste
∴ En cas d'ingestion	consulter immédiatement un médecin. Suite à une ingestion, rincer abondamment la bouche avec de l'eau (si la personne est consciente) et consulter immédiatement un médecin. Du méthanol toxique est libéré en petites quantités par hydrolyse.
∴ Indications pour le médecin :	
4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés	Aucun connu
4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	De faibles quantités de méthanol sont libérées lors du durcissement.

**Fiche de données de sécurité – InnoElast® type 2**

---

**5. Mesures de lutte contre l'incendie**

::: Moyens d'extinction appropriés	dioxyde de carbone, poudre extinctrice ou eau pulvérisée. Combattre les incendies plus conséquents avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistante à l'alcool.
::: Moyens d'extinction inadéquats	jet d'eau concentré.
::: Indications pour la lutte contre l'incendie	ne pas laisser l'eau d'extinction pénétrer dans les canalisations et les eaux de surface.
::: Équipement de protection spécifique	porter un appareil de protection respiratoire adéquat.

**6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel**

::: Précautions individuelles	utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter tout contact avec les yeux et la peau.
::: Précautions pour la protection de l'environnement	ne pas laisser pénétrer dans les canalisations et les eaux de surface.
::: Méthodes et matériels de confinement / nettoyage	recueillir par moyen mécanique. Éliminer la matière recueillie conformément aux prescriptions.
::: Indications supplémentaires	Durcit au contact avec de l'eau. De faibles quantités de méthanol sont libérées par hydrolyse.

**7. Manipulation et stockage**

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Utiliser un équipement de protection prescrit. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités	
::: Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage	Aucune mesure particulière n'est requise
::: Indications concernant le stockage commun	classe de magasin (TRGS 510) : 10
::: Autres indications sur les conditions de stockage	protéger contre l'humidité. Stocker dans des récipients bien fermés au sec à une température entre 10 - 35°C
7.3 Utilisations finales particulières	Mastic à base de polymère silane modifié. Respecter les indications de la fiche technique.

## Fiche de données de sécurité – InnoElast® type 2

---

### 8. Contrôles de l'exposition / protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

::: Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle :

<b>Méthanol (comme produit de fission)</b>	N° CAS : 67-56-1
Type de valeur limite (pays d'origine):	TRGS 900 ( D )
Valeur limite :	200 ppm / 270 mg/m <sup>3</sup>
Limitation de crête :	4(II)
Remarque : H, Y Version :	01/02/2006
Type de valeur limite (pays d'origine):	TWA ( EU )
Valeur limite:	200 ppm / 260 mg/m <sup>3</sup>
Remarque:	H

::: Valeurs limites biologiques :

<b>Méthanol (comme produit de fission)</b>	N° CAS : 67-56-1
Type de valeur limite (pays d'origine):	TRGS 903 ( D )méthanol / urine (U) / fin de l'exposition et fin d'équipe ; en cas d'exposition à long terme : après plusieurs équipes précédentes
Valeur limite :	30 mg/l
Version :	01/09/2001

#### 8.2 Contrôle de l'exposition

Équipement de protection individuelle :

::: Protection des yeux	utiliser des lunettes de protection à écrans latéraux (DIN EN 166)
::: Protection des mains	gants de protection en matériau adéquat. Respecter le temps de pénétration (durée d'utilisation maximum).  Vérifier avant l'utilisation.
::: Protection respiratoire	inutile dans des conditions normales.
::: Mesures générales de protection et d'hygiène	ne pas manger, boire ni fumer pendant les travaux. Se laver les mains avec de l'eau et du savon après le travail et avant les

**Fiche de données de sécurité – InnoElast® type 2**


---

pauses. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

**9. Propriétés physiques et chimiques**

## ::: Indications générales

Aspect:	pâteux
Couleur:	noir
Odeur:	faible, caractéristique
Auto-inflammabilité:	le produit n'est pas auto-inflammable.
Point d'inflammation:	> 61°C
Risque d'explosion:	le produit n'est pas explosif.
Densité à 20° C:	1,5 g/cm <sup>3</sup>
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	réagit avec l'eau
Point / plage d'ébullition:	non applicable
Point / plage de fusion :	non applicable

## :::Autres indications :

Le produit n'est pas auto-inflammable, le produit n'est pas explosif

**10. Stabilité et réactivité**

::: Réactivité	Le produit durcit en présence d'humidité.
::: Stabilité chimique	Le produit est stable dans des conditions normales.
::: Possibilité de réactions dangereuses	aucune connue
::: Décomposition thermique	pas de décomposition en cas d'utilisation conforme.
::: Conditions à éviter	aucune connue
::: Matières incompatibles	aucune connue
::: Produits de décomposition dangereux	pas de produits de décomposition dangereux en cas de stockage et manipulation conformes

Fiche de données de sécurité – InnoElast® type 2

**11. Informations toxicologiques**

::: Informations sur les effets toxicologiques

Irritation et corrosivité Effet primaire d'irritation de la peau et des yeux. Expérience pratique : possibilité d'irritations de la peau et des yeux.

Sensibilisation Le produit contient des substances sensibilisantes. Il peut provoquer des réactions allergiques.

Informations toxicologiques

	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	DL50 par inhalation
Triméthoxyvinylsilane	7120 mg/kg (rat)	3360 µL/kg (lapin)	-
Sébaçate de bis(2, 2, 6, 6 - tétraméthyle - 4 - pipéridyle)	>2000 mg/kg (rat)	3170 mg/kg (rat)	500 mg/kg (rat, 4h)
Acide octadécanique, 12-hydroxystéarique, produit de réaction avec éthylène diamine	>2000 mg/kg (rat)	-	5,05 mg/kg (rat)

**12. Informations écologiques**

::: Toxicité

Toxicité aquatique Le mélange a été contrôlé selon la méthode conventionnelle quant aux dangers pour l'environnement. S'il est classé dangereux pour l'environnement, voir les détails à la section 2.

Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles

Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles

Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes SVHC aux propriétés PBT/ vPvB avec une concentration  $\geq 0,1\%$ .

Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

Autres informations écologiques Ne pas laisser le produit s'infiltrer de manière non contrôlée dans l'environnement.

Fiche de données de sécurité – InnoElast® type 2

---

**13. Considérations relatives à l'élimination**

::: Recommandation	seuls les restes de produit durci peuvent être éliminés avec les déchets ménagers. Les restes de produit non durci doivent être éliminés avec les déchets particuliers.
::: Catalogue européen des déchets	08 04 10 / Déchets de colles et mastics
::: Emballages	vider complètement les emballages. Les emballages complètement vidés avec dépôts de produit durci peuvent être recyclés. Les emballages avec des restes de produit non durci sont éliminés comme le produit lui-même.

**14. Informations relatives au transport**

Numéro ONU	Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport
Nom d'expédition des Nations unies	Produit non dangereux
Classes de danger pour le transport	Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport
Groupe d'emballage	Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucune

**15. Informations réglementaires**

::: Réglementations / législation particulières en matière de sécurité, de santé et d'environnement	
Directives nationales	Respecter les réglementations nationales !
Indications sur les restrictions de l'emploi	Respecter les éventuelles restrictions en matière d'emploi conformément à la Directive relative à la sécurité et la santé des femmes enceintes ou de la Loi sur la protection de la jeunesse.
Directive technique de protection de l'air (TA-Luft)	Pondération (point 5.2.5. I) : < 1%
Classe de pollution des eaux (WGK)	Classe : 1 (faible risque pour l'eau) Classification selon VwVwS

**Fiche de données de sécurité – InnoElast® type 2**

---

::: Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction :

Ordonnance allemande relative à la sécurité dans l'entreprise (BetrSichV) Liquide ininflammable selon la BetrSichV.

Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible.

**16. Autres informations**

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles. Elles ne constituent toutefois pas une garantie quant aux propriétés du produit donnant un droit de garantie et ne justifient aucune relation juridique contractuelle. Cette fiche technique remplace et annule les précédentes.

**Phrases EUH applicables**

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H332	Nocif par inhalation.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Interlocuteur :**

département technique tél. : +49 (0) 391-7352-0

**Abréviations et acronymes**

**ADR** : accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

**BCF** : facteur de bioconcentration

**CAS** : service américain d'enregistrement des produits chimiques

**CMR** : substances cancérigènes - mutagènes - toxiques pour la reproduction

**DNEL** : niveau dérivé sans effet

**IMDG** : code international maritime des marchandises dangereuses

**EAK** : catalogue européen des déchets



## Fiche de données de sécurité – InnoElast® type 2

---

**IATA** : association internationale du transport aérien

**ICAO** : organisation de l'aviation civile internationale

**ICAO-TI** : instructions techniques émanant de l'ICAO

**GHS** : système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

**CL50** : concentration létale, 50 pour cent

**DL50** : dose létale, 50 pour cent

**NOEC** : concentration sans effet observé

**NOEL** : dose sans effet observable

**OEL** : valeur limite professionnelle dans l'air

**PBT** : substance persistante, bioaccumulable et toxique

**PNEC** : concentration prévue dans le milieu ambiant, sans effet nocif

**STOT** : toxicité pour certains organes cibles

**SVHC** : substances extrêmement préoccupantes

**VOC** : composés organiques volatils (USA, EU)

**vPvB** : très persistante et très bioaccumulable